

RAPPORT DE SUIVI-ÉVALUATION

Projet : SOS ENVIRONNEMENT MALI

Période : Novembre 2025 – Février 2026

Localisation : Commune Rurale de Naréna, Mali

Responsable : Béguelé Cissouma

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport synthétise les quatre mois de mise en œuvre du projet SOS ENVIRONNEMENT MALI. La phase initiale (novembre-décembre 2025) a été marquée par une forte mobilisation communautaire, des enquêtes de terrain et la mise en place d'un réseau de veille. La phase finale (janvier-février 2026) s'est concentrée sur la formalisation du plaidoyer et le dépôt institutionnel des rapports d'impact. Bien que les objectifs techniques de collecte de données et d'engagement citoyen aient été largement atteints, le projet se heurte actuellement à un blocage administratif majeur au niveau de la Sous-préfecture de Naréna.

2. SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS RÉALISÉES

Phase 1 : Mobilisation et Collecte (Nov. – Déc. 2025)

- **Lancement officiel** : démarrage le 18 novembre 2025 avec des rencontres institutionnelles (Sous-préfet, Maire) et des leaders communautaires.
- **Atelier de sensibilisation** : organisé le 25 novembre à la Mairie de Naréna pour informer sur les conséquences environnementales de l'exploitation minière.
- **Enquête communautaire** : menée du 2 au 12 décembre auprès de 66 personnes dans 4 villages (Naréna, Sébécourani, Bayan, Kulaka).
- **Réseau de veille** : identification et formation des relais communautaires le 19 décembre, et création d'un groupe WhatsApp (Civic Tech) pour le partage d'alertes.

Phase 2 : Plaidoyer et Clôture Technique (Janv. – Fév. 2026)

- **Production de documents** : rédaction et validation du rapport d'impact et de la note de plaidoyer entre le 4 et le 16 janvier 2026.
- **Dépôt institutionnel** : documents déposés officiellement à la Préfecture le 29 janvier 2026.
- **Dialogue entre les parties prenantes** : refus du Sous-préfet d'organiser la réunion élargie des parties prenantes prévue en février 2026.

3. ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET IMPACTS

- **OS 1 (Suivi des normes)** : les données collectées ont permis d'identifier des problèmes critiques tels que la pollution chimique des champs, la destruction des canaux d'eau, et l'absence de reboisement sur les sites miniers.

- **OS 2 (Engagement citoyen) :** 70 % de l'objectif initial de sensibilisation (700 personnes sur 1 000) a été atteint dès décembre grâce au porte-à-porte. Le réseau de veille est opérationnel mais fait face à une interdiction temporaire d'intervention sur le terrain.

4. DÉFIS ET LEÇONS APPRISES

- **Défis sociaux :** réticence initiale du village de Bayan, surmontée par l'utilisation de mécanismes traditionnels de gouvernance (médiation via les conseillers du village).
- **Défis administratifs :** exigence d'un "Accord Cadre" par le Sous-préfet, bloquant actuellement les réunions de concertation officielles.
- **Interprétation juridique :** divergence avec les sociétés minières sur le Code Minier concernant le moment de la réhabilitation des sites (progressive vs fin de cycle).

PLAN DE DURABILITÉ

Pour garantir la survie des acquis du projet malgré les obstacles actuels, les axes suivants sont définis :

1. Régularisation Institutionnelle

- **Action** : prioriser l'obtention de l'Accord Cadre exigé par les autorités locales pour lever l'interdiction d'intervention.
- **Support requis** : accompagnement de l'organisation AL Mali pour faciliter les démarches administratives.

2. Médiation Traditionnelle

- **Action** : maintenir le dialogue avec les autorités via les conseillers de village et les leaders coutumiers, dont l'efficacité a été prouvée lors de la résolution du blocage à Bayan.

3. Continuité de la Veille

- **Action** : maintenir l'activité du réseau de veille via les outils numériques (WhatsApp) de manière discrète pour continuer la documentation des impacts sans s'exposer aux tensions sur le terrain.

4. Plaidoyer Juridique

- **Action** : proposer une solution de "réhabilitation progressive" qui concilie les intérêts des exploitants et la protection de l'environnement.

5. RECOMMANDATIONS FINALES

- **Aux Autorités** : créer un cadre de dialogue dissociant les impératifs de reboisement des délais légaux d'exploitation minière.
- **Au Comité de Veille** : Poursuivre la collecte de preuves (photos, vidéos) pour alimenter les futurs plaidoyers dès que la situation sera régularisée.